

Le nouveau format métropolitain français au regard de la configuration des métropoles européennes :

Quel bilan, quelles expériences, quelles articulations, quelles évolutions ?

Programme

(2018-11-27)

15ème rencontre du réseau BEST

Benchmark Européen des Services publics Territoriaux

29 novembre (dîner), 30 novembre et 1^{er} décembre 2018

Salle du Conseil, Tour La Marseillaise, 2 Quai d'Arenc, 13002 Marseille

Jeudi 29 novembre

20h30 **Dîner d'accueil** à l'invitation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les intervenants et les participants au restaurant Les Arcenaulx, 25, cours Estienne d'Orves, 13001 Marseille, Tél : 04.91.59.80.30

Lieu: Salle du Conseil, 15^{ème} ét., Tour La Marseillaise, 2 Quai d'Arenc, Marseille

Vendredi 30 novembre

09h30 Accueil-café des participants

10h00 Mot de bienvenue et présentation du programme

10h15 - 1. Aix-Marseille-Provence : une métropole atypique ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence est une jeune Métropole, née en 2016, dont on peut dire qu'elle est singulière à plus d'un titre.

Sa place méditerranéenne de trait d'union entre Europe et Afrique lui confère des caractéristiques uniques et une importance pour le développement de la France, qui peut largement profiter de son potentiel de croissance.

Les conditions politiques difficiles de sa naissance, largement imposée par l'Etat, ont conduit à un dispositif législatif spécifique pour la fusion de six intercommunalités. Avec près de 2 millions d'habitants, Aix-Marseille-Provence est la plus vaste (3000 km²), mais aussi la plus polycentrique des métropoles françaises : la loi tient compte de cela, en prévoyant un Conseil métropolitain de 240 élus et six Conseils de territoires, qui disposent d'un budget pour mettre en œuvre les politiques métropolitaines mais qui n'ont pas de personnalité juridique. Après bientôt trois ans d'existence, un premier bilan peut être tiré de sa mise en place, dans un contexte qui invite à la refondation. Un changement récent de gouvernance locale ouvre de nouvelles perspectives pour un rapprochement entre le Département et la Métropole, qui ont à présent la même Présidente : Madame Martine Vassal. Le Gouvernement a lui-même engagé une concertation sur ce sujet, réinterrogeant l'échelle de la Métropole, son mode d'élection, son dispositif territorial et la place des maires, pour à la fois plus d'efficacité et de proximité.

par **Jean-Claude GONDARD**, DGS Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville de Marseille, et **Vincent FOUCHIER**, DGA Projet métropolitain à la Métropole

Questions et échanges tout au long de la matinée

11h00 - 2. Une perspective internationale de la gouvernance métropolitaine dans les pays de l'OCDE

Les régions métropolitaines sont confrontées à un environnement opérationnel unique par rapport aux autres administrations infranationales. Le rôle particulier des zones métropolitaines appelle des mesures de gouvernance exceptionnelles. La décentralisation asymétrique peut être un outil politique permettant de prendre en compte les besoins spécifiques des régions métropolitaines et de tirer davantage parti de la décentralisation en général. En effet, les données sur les pratiques dans les pays de l'OCDE et dans le monde montrent que les politiques asymétriques sont devenues plus populaires, en particulier au niveau métropolitain.

Il existe actuellement une grande variété de modèles de gouvernance appliqués dans les pays de l'OCDE. Ces solutions comprennent des modèles de gouvernance à un et à deux niveaux, ainsi que des arrangements fondés sur des agences métropolitaines sectorielles pour un service

unique. La coopération volontaire a également été utilisée pour former des modèles de gouvernance métropolitaine. De plus, dans certains cas, les régions et les provinces/départements jouent un rôle important dans les dispositifs de gouvernance métropolitains.

Cependant, il n'existe pas de solution unique de gouvernance métropolitaine pouvant être universellement recommandée. Les solutions doivent plutôt être conçues sur mesure pour prendre en compte les objectifs politiques spécifiques à chaque cas, les besoins et opportunités territoriaux, les ressources et les capacités, les compromis politiques et le niveau d'acceptation sociale.

L'OCDE prépare actuellement un ensemble de principes sur les politiques urbaines visant à orienter l'efficacité de la politique urbaine et de la gouvernance métropolitaine (qui doit être adopté par les ministres en mars 2019).

par M. **Antti MOISIO**, Économiste, analyste de politiques à l'OCDE

11h40

Pause-Café

11h50

- 3. Les différentes tentatives des dernières décennies d'introduction d'autorités métropolitaines en Italie : une analyse fonctionnelle et économique

Le propos de cette intervention est d'expliquer le débat des vingt dernières années en Italie sur l'introduction des autorités métropolitaines, à la lumière de l'aspect théorique de ce qu'il faut entendre par «métropolitain».

Les différentes tentatives d'introduire et développer des autorités métropolitaines seront brièvement discutées, en donnant les raisons des échecs répétés.

Ensuite, les principales caractéristiques des autorités encadrées par la loi n. 56 de 2014 seront expliquées au niveau fonctionnel, afin de mettre en lumière les raisons pour lesquelles ces institutions mènent jusqu'à présent une sorte de vie uniquement virtuelle, sans aucun rôle réel dans le cadre institutionnel complexe des gouvernements locaux du pays.

Enfin sera présenté, le cadre analytique fonctionnel et économique que j'ai au cours des dernières années élaboré pour les principales villes italiennes afin de surmonter la paralysie actuelle du processus de création d'institutions.

par **Giovanni VETRITTO**, DG de « Casa Italia » au sein de la Présidence du Conseil des Ministres de la République d'Italie, expert en Affaires régionales et villes métropolitaines (« Città metropolitana »)

12h45

Buffet déjeunatoire à l'invitation de la Métropole Aix-Marseille-Provence

14h00

- 4. Métropole de Lyon : esquisse d'un bilan au terme des 4 premières années

Collectivité territoriale à statut particulier, la Métropole de Lyon autorise, au terme de 4 années d'existence un premier bilan.

Au moins trois avancées se dessinent clairement :

En posant la Métropole de Lyon au cœur de l'action publique territoriale, la gouvernance du territoire est facilitée, permettant de répondre aux défis européens voire mondiaux de la métropolisation.

La structure financière de la Métropole démontre une pertinence qui autorise la soutenabilité des dépenses sociales, alors qu'elles sont percutées par la crise migratoire majeure que le monde traverse.

Enfin les politiques assumées se sont mutuellement enrichies et permettent un service public amélioré. L'hybridation des compétences départementale et communautaire a été complétée par un déploiement du service public revisité, en complémentarité avec les communes du territoire.

par **Olivier NYS**, DGS de la Métropole de Lyon

14h45

L'alliance urbain-périurbain-rural : quel rôle pour les métropoles ?

- 5. Coopération ou institutions métropolitaines : quel choix pour quelle échelle ?

L'alliance rural-urbain est un projet dont on perçoit aujourd'hui quelques prototypes, mais qui n'est en rien généralisé. On serait pour l'instant plutôt dans une logique d'opposition assez forte, entretenue par les propos récurrents sur "l'abandon de la France périphérique". Il n'est pas facile, dans ce brouhaha, de faire entendre des éléments objectifs.

Le premier élément : la catégorie (rural/urbain) est moins pertinente que la situation. Le fait d'aller bien ou mal dépend moins de la catégorie (rural/urbain) que de la situation géographique et des dynamiques sociales et économiques. Dans les espaces en difficultés les villes ne se portent en général pas mieux que les campagnes. Symétriquement, les territoires inscrits dans des espaces dynamiques en profitent. Ces correspondances ville-territoire ont été mis à jour par les études de Davezies, Tallandier ou Cattani et nommés "systèmes productivo-résidentiels".

Le deuxième élément : les grandes villes (ou métropoles comme on dit en France) redistribuent des sommes importantes vers les territoires proches. Cette redistribution se fait par des canaux institutionnels (rôle des départements et des régions, et plus généralement du secteur public qui reste très fortement redistributif depuis les espaces à forte densité vers les espaces à faible densité), ou économiques (par exemple les syndicats départementaux d'énergie), ou encore sociaux (migrations résidentielles, consommations de loisir).

Le troisième élément : dans plusieurs espaces métropolitains, les espaces moins denses accueillent de plus en plus des entreprises qui participent de l'économie métropolitaine, souvent dans des fonctions support (logistique, matériaux, entreprises de TP, voire sous-traitants d'entreprises dont le siège est en métropole). Enfin, les espaces moins denses, ruraux, sont aujourd'hui des réserves considérables pour la croissance métropolitaine (matériaux, énergie, alimentation, etc.)

Le pire serait que la bonne volonté des grandes villes (ou l'envie de se faire pardonner) les conduise à une forme de charité envers les espaces ruraux. Il est bien plus intéressant de construire des projets de développement partagés (ou "réciproques") dans lesquels les ressources des uns alimentent et valorisent les ressources des autres. Ainsi, il est dans l'intérêt bien compris des villes d'organiser des filières d'approvisionnement de proximité en matériaux, alimentation et énergie. Il est dans l'intérêt bien compris des espaces ruraux d'augmenter la part de valeur ajoutée conservée sur place dans le procès de transformation de ces ressources. C'est en identifiant les intérêts de chacun qu'une alliance devient possible.

par **Philippe ESTÈBE**, géographe, directeur d'études à Acadie

Questions et échanges tout au long de l'après-midi

Pause à un moment propice lorsque sollicitée

- 6. La ville archipel et ses mutations : la réponse rennaise à une volonté d'alliance urbain/périurbain/rural intramétropolitaine

L'alliance des territoires constitue un des concepts émergents des débats concernant l'aménagement de l'espace et l'organisation des collectivités. Il vient enrichir, voire contrer, les échanges qui se focalisaient sur la polarité entre d'une part des métropoles qui "siphonneraient" le développement ou au contraire qui "ruisselleraient" sur leurs voisins. Cette façon de poser la réflexion négligeait au moins un élément : la problématique urbain/périurbain/rural n'est pas nécessairement un débat entre intérieur et extérieur du périmètre métropolitain.

L'intercommunalité rennaise en particulier s'est construite dès l'origine en se donnant pour objectif de préserver et renforcer cette alliance, au travers du concept de ville archipel. Il est au fondement de nombreux outils à la fois programmatiques et opérationnels pour la faire vivre.

Les termes de l'alliance sont aujourd'hui à réinterroger et les outils à compléter du fait de la transformation des modes d'interdépendance entre les territoires. Fluidités des mobilités et égalité d'accès semblent devenir les notions clé.

par **Laurence QUINAUT**, DGS de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes

- 7. Observer les dynamiques interterritoriales entre les métropoles et leur hinterland. Illustrations et marges de progrès

D'abord dans un premier temps la présentation d'une méthode efficace mais incomplète des relations interterritoriales : l'approche par les transferts de masse salariale générés par les mouvements pendulaires des actifs (ou mécanismes de solidarité spontanée). J'insisterai sur la valeur ajoutée de cette approche pour provoquer un changement de représentation chez les élus et services de collectivité dans l'appréhension de la question interterritoriale et plus particulièrement des rapports urbain-rural ou centre-périphérie;

Ensuite la présentation du cadre d'analyse minimal qu'il est possible de déployer aujourd'hui pour traiter cette problématique, cadre qui se doit d'être à la fois multiscalair (traitement du sujet à plusieurs échelles géographiques) et plurithématique, en partant de l'exemple grenoblois pour avancer ces arguments;

Finalement la présentation de pistes de réflexion pour optimiser les travaux d'observation sur les dynamiques interterritoriales et alimenter au mieux les réflexions stratégiques par les collectivités sur le sujet.

par **Olivier PORTIER**, économiste, conseil en analyse territoriale

La relation entre la métropole et ses communes membres

- 8. Table ronde autour de quelques configurations différentes de concertation et de coopération métropole / communes membres de métropole

- Bruxelles, la relation Région-communes sous la loupe

Bruxelles, ville d'environ 1,6 millions d'habitants, s'étend sur un territoire divisé en environ 35 communes, dont 19 forment l'actuelle Région de Bruxelles-Capitale. Dès la fin du 19e siècle est apparu le besoin de gérer certains services à un niveau supra communal. Ce n'est toutefois qu'en 1989 que la Région bruxelloise est créée. Elle agit vis-à-vis des communes qui la composent de deux manières. D'une part comme état fédéré disposant des compétences d'organisation, de contrôles administratif et financier et de financement des pouvoirs locaux, à l'instar des deux autres régions belges. Comme pouvoir public régional partenaire des pouvoirs locaux et prestataire de services à la population d'autre part, dans une dimension plus comparable à la notion française de Métropole.

Les problématiques urbaines ne se limitent pas au territoire régional : le lien avec les communes « périphériques » est important pour concevoir des politiques cohérentes de mobilité ou d'aménagement du territoire. Malgré la création d'une « Communauté métropolitaine » en 2011, englobant la Région bruxelloise et de nombreuses collectivités locales environnantes, la coquille reste vide et le bât blesse toujours malgré quelques timides réalisations concrètes.

par **Rochdi KHABAZI**, Directeur général de Bruxelles Pouvoirs Locaux

- La Métropole et les communes membres - vues de Nantes Métropole

- Une gouvernance partagée avec les communes dans tous les cas de figure : volonté de trouver une adhésion au-delà de la majorité (processus de décision),
- Le Maire : un rôle singulier dans l'échiquier politique métropolitain (un conseiller métropolitain pas comme les autres),
- Primauté à la légitimité politique de la commune sur la légitimité juridique de la métropole... mais dans le cadre du projet métropolitain (conduite de projet),
- Compétences transférées, compétences partagées, mutualisation, coopération, coordination : la palette foisonnante des situations de travail du « bloc communal »,
- La limite de l'exercice : souffle intercommunal et repli communal.

par **Olivier PARCOT**, DGS de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes

- La commune, territoire de proximité de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg compte environ 500 000 habitants et 33 communes. Elle constitue une agglomération transfrontalière avec la commune allemande de Kehl qui compte environ 30 000 habitants.

Elle est issue de la Communauté urbaine de Strasbourg, une des quatre premières communautés créées par la loi de 1966 avec Bordeaux, Lille, Lyon. Depuis 1972, les services de la ville et de l'Eurométropole sont totalement fusionnés dans une administration unique commune à la ville centre de Strasbourg et à son intercommunalité.

Dans ce contexte, les exécutifs ont construit progressivement une gouvernance qui intègre la gestion des services du « bloc communal » (communes et intercommunalité) et associe les maires des communes à leur gouvernance.

Cette approche permet une gestion partagée des compétences locales et une interface cohérente entre les habitants et leurs élus qu'ils soient communaux ou métropolitains.

par **Pierre LAPLANE**, DGS de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg

- La relation entre la métropole et ses communes membres - perspective de la Ville de Villeurbanne, commune membre de Lyon Métropole

1/ Une intercommunalité ancienne, intégrée d'où a émergé un projet politique et des collaborations fortes

- la communauté urbaine de Lyon : la création législative / une intercommunalité forcée qui prend place dans une politique d'aménagement du territoire national

- un projet politique émergent progressivement d'un territoire ségrégué : des disparités territoriales fortes / un projet politique qui émerge progressivement autour de la centralité lyonnaise /

- des villes bien identifiées mais des collaborations fortes : une réalité municipale prise en compte par la communauté urbaine mais qui se traduit par des collaborations autour des grandes politiques liées aux infrastructures...

2/ Une méro-départementalisation construite sur un jeu de dupe qui renouvelle profondément le fonctionnement intercommunal et questionne fortement la relation aux communes membres

- la période intermédiaire : 2015-2020 / particularité liée à la période intermédiaire / le jeu de dupe... « rien ne va changer ! »

- le renouvellement de la relation aux communes membres : la remise en cause des éléments de l'intercommunalité / l'identification d'une nouvelle collectivité locale avec un destin propre / la relation aux communes profondément renouvelée : la départementalisation des politiques métropolitaines / l'interdépendance financière

par **Éric GRIGNARD**, DGS de la Ville de Villeurbanne

- 18h00 **-9. Bilan, projets et perspectives du réseau BEST**, par Pierre LAPLANE, DGS de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, délégué national du réseau BEST, et Christian GAUFFIN, secrétaire de BEST
- 18h30 Fin de la première journée
- 19h15 **Visite privative du MUCEM**, 7 promenade Robert Laffont (esplanade du J4)
- 20h15 **Dîner** à l'invitation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Table d'hôtes du restaurant Le Môle Passadat, en haut du bâtiment du J4 du MUCEM, 1, Esplanade du J4, Tél : +33 4 91 19 17 80

Lieu : Salle du Conseil, 15ème ét., Tour la Marseillaise, 2 Quai d'Arenc, Marseille

Samedi 1^{er} décembre

08h30

Quelles perspectives d'évolution du meccano métropolitain ?

- 10. Perspectives d'évolution des Métropoles : entre dissociation et coopération

S'interroger sur les **perspectives d'évolution des Métropoles** suppose de revenir sur les **dynamiques territoriales à l'œuvre** et d'émettre, à partir de celles-ci, des hypothèses. On peut notamment parier sur une **poursuite de la polarisation démographique et économique**, et en même temps **de la périurbanisation**. Le risque de « **dissociation territoriale** » n'en serait que plus fort. Trois scénarios peuvent être esquissés. Le pire correspondrait à une émancipation totale des Métropoles vis-à-vis du territoire national. Dans une situation de statu quo institutionnel, rien ne serait organisé par l'Etat, au-delà de mécanismes de péréquation très restreints. Le décrochage de certains territoires, notamment périurbains et ruraux, serait irrémédiable. A l'opposé, le scénario souhaitable reconnaîtrait les spécificités territoriales et permettrait de mettre en place des organisations institutionnelles sur-mesure, dans le cadre de consensus locaux. Des coopérations interterritoriales s'instaureraient de manière stratégique, pour répondre à des enjeux prioritaires et aux défis de demain. La situation moyenne distinguerait les Métropoles les plus peuplées, capables d'entraîner les territoires environnants dans une dynamique favorable, des autres Métropoles, qui ne parviennent pas à jouer le rôle de locomotives.

par **Hugo BÉVORT**, Directeur de la stratégie au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Questions et échanges tout au long de la matinée

Pause à un moment propice

- 11. Quelle sont les caractéristiques des «città metropolitane » et leur position institutionnelle actuelle dans l'organisation territoriale de l'Italie, avec quelles perspectives et scénarios d'évolution ?

De plus en plus, les systèmes territoriaux - en Europe et ailleurs - expriment des tendances à la différenciation et à la prise en compte des besoins spécifiques des grandes régions métropolitaines. Dans ce contexte, la solution italienne est particulière: d'une part, les villes métropolitaines sont des collectivités locales à part entière, dont l'autonomie est garantie par la Constitution (articles 114 et suivants); d'autre part, ils présentent normalement un système d'organisation politique dépourvu de légitimité directe, leurs organes étant composés et désignés par les maires et les conseillers des municipalités; qui constituent donc également et particulièrement dans ce cas la véritable cellule de base de tout le système. Les mesures financières adoptées ces dernières années ont remis en cause la possibilité concrète de réaliser leur vocation stratégique pour le développement économique et social de la région métropolitaine. Plusieurs défis restent donc à relever: celui de surmonter le système traditionnel de stratification des autorités locales avec des compétences, des structures, un équipement (et des classes) distincts et se chevauchant, le défi de la réorganisation des territoires à travers les fusions et les unions de municipalités, et enfin le défi de stimuler le développement des territoires italiens, en s'appuyant sur des institutions métropolitaines dynamiques et bien structurées.

par **Luciano VANDELLI**, professeur de droit à l'université de Bologne et expert en législation concernant les réformes territoriales successives en Italie et en Europe

- 12. Contractualisation, transferts de compétences, mutualisation... : la nécessaire adaptation locale de l'exercice des compétences

Nulle part, peut-être, mieux que dans les métropoles, ne se révèle l'enchevêtrement nécessaire des actions et des compétences sur les territoires, qui se laissent mal diviser en objets d'action des différents niveaux de collectivités. Le système territorial français souffre d'une absence de hiérarchisation de ses niveaux plutôt que d'une insuffisante clarté de la distribution des compétences.

De cet enchevêtrement nécessaire des actions, les réformes récentes semblent prendre leur parti. Après avoir professé sa foi dans les blocs de compétences, (article L.1111-4) le CGCT énumère (à l'article L.1111-9) une liste impressionnante de compétences dont l'exercice, dit-il, « nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales ou groupements ».

Ayant apparemment compris que l'action territoriale exigeait une bonne dose d'arrangements organisationnels et fonctionnels locaux, le législateur a multiplié les ouvertures à des mécanismes d'adaptation locale de l'exercice des compétences : transferts de compétences, délégations de compétences, mutualisation de services, chef de filât, concertation, contractualisation.

Largement présents dans le fonctionnement concret des métropoles, ces mécanismes permettent à chacune d'entre elles d'ajuster son organisation et son fonctionnement internes à son histoire propre, à ses équilibres politiques particuliers, à ses propres polarités sociales, économiques, financières.

La dynamique de construction de ces pôles territoriaux et urbains forts que sont les métropoles rejoint ici un mouvement général d'acceptation d'une certaine différenciation territoriale, qui, pour le moment tout au moins, épargne au système d'avoir à trancher de façon claire sur l'avenir des départements et des communes.

par **Jean-Bernard AUBY**, Professeur de droit public émérite de Sciences Po Paris, ancien Directeur de la Chaire Mutation de l'action publique et du droit public (MADP) à Sciences Po

- 13. Enjeux, opportunités et risques liés aux projets de fusion métropole / conseil départemental ? Quelles alternatives à ces projets ? Quels scénarios d'évolution sur le long terme ?

Points de vue de trois DGS suivis d'une discussion entre eux et avec les participants

1) Le point de vue d'Éric ARDOUIN, DGS de Bordeaux Métropole

Le Président de la République et le gouvernement ont envisagé de présenter une loi faisant des métropoles, anciennes communautés urbaines de plus de 500 000 habitants, des collectivités à statut spécial au même titre que Lyon l'a été en 2015.

Cela implique une fusion des administrations départementale et métropolitaine sur le territoire de ces dernières.

Pour l'essentiel, en termes de compétences, cela signifie que les fonctions sociales et celles relatives à la création et à la gestion des collèges relèveraient dorénavant du bloc communal et non plus du département.

Un tel processus n'est pas sans risque : processus très lourd de changement d'organisation pas spontanément consensuel, inconvénients liés à la taille de la métropole nouvelle, risque de découplage entre politiques municipales et métropolitaine.

Pour autant les avantages d'un tel projet sont prévalents : cohérence et lisibilité de l'action publique, doublons et coûts de transaction évités, synergies favorisées entre équipements et politiques publiques.

Il n'y a pas d'organisation parfaite et l'on sait depuis l'Antiquité que la cité idéale, concept intéressant pour la construction intellectuelle, reste une utopie. Il serait illusoire de penser qu'une telle réforme engendrera une répartition des compétences parfaite dans son architecture et dans ses effets. Pour autant elle simplifiera le paysage politico-administratif, et de cela il ne faut pas se priver.

2) Le point de vue de Philippe MAHÉ, DGS du Conseil départemental de la Gironde : Pourquoi ? Pour qui? Comment ?

Pourquoi ?

Le sens de la métropolisation est troublé et nécessite une reconstruction conceptuelle qui dépasse le discours binaire : la métropole des riches, les périphéries des pauvres.....
.....mais en même temps une exigence réelle de nouvelles alliances à la carte qui peut passer notamment par des fusions...entre départements !

Pour qui ?

Il s'agit de dépasser les seuls enjeux de gouvernance pour concentrer les transformations au profit de politiques publiques plus efficaces et plus économes.....
.....par exemples : la lutte contre les pauvretés, la citoyenneté, l'exercice de solidarités pour les personnes âgées qui constituent des champs à privilégier pour fonder des projets de réorganisation institutionnelle compris par les citoyens.

Comment ?

Des projets de réagencement institutionnel devant s'inscrire dans le cadre d'une vision partagée de l'aménagement du territoire français dans l'espace européen.
.....sur lesquels les citoyens devraient pouvoir être consultés.

3) Le point de vue d'Olivier PARCOT, DGS de Nantes Métropole

- Un projet qui peut avoir du sens à long terme pour les politiques publiques, une pertinence dans le champ de la vie sociale,
- Des conditions de gouvernance aujourd'hui non remplies,
- Des solutions de transition... plus pertinentes,
- Le devenir du Département...impensé (évolution Département/État, Département/ Région, Métropole/ État).

12h15 Clôture du séminaire

12h30 - Buffet déjeunatoire à l'invitation de la Métropole Aix-Marseille-Provence
14h00

Fin du séminaire